



# **GPB individuel : L'UNSA Police saisit Monsieur Eric Morvan, DGPN**

**Depuis janvier 2015, les policiers doivent faire face quotidiennement au risque terroriste et leur protection est un sujet qui a toujours préoccupé l'UNSA Police. Les conditions de port du gilet pare-balles individuel dissimulé sont depuis très longtemps inadaptées au travail quotidien des policiers, qui doivent le porter durant toute la vacation et parfois au-delà lors de certaines missions.**

Si certains chefs de services autorisent le port du gilet pare-balles individuel de manière apparente, d'autres interdisent cette pratique ou ne la valident pas officiellement...

L'argument de «l'agressivité» du port du gilet apparent parfois mis en avant est, pour l'UNSA Police un argument irrecevable et le port généralisé apparent, serait une garantie de protection pour l'ensemble des agents du ministère de l'Intérieur, travaillant quotidiennement sur la voie publique.

**« C'est pourquoi, l'UNSA Police souhaite que soit très rapidement officialisée la généralisation du port apparent pour le gilet pare-balles individuel. »**

*Philippe Capon, Secrétaire Général*





Référence : PC-SG/SEC2017- 126

## UNSA POLICE

Affilié à

L'Union Nationale des Syndicats Autonomes

25 rue des tanneries 75013 PARIS

Email : [police@unsa.org](mailto:police@unsa.org) - Site : <http://police.unsa.org>

Tél : 01 43 40 64 27 - Fax : 01.71.18.22.90

Paris, le lundi 02 octobre 2017

Monsieur Eric MORVAN  
Directeur Général de la Police Nationale  
Place Beauvau  
75 008 PARIS

Monsieur le Directeur Général,

Depuis janvier 2015, les policiers doivent faire face quotidiennement au risque terroriste et leur protection est un sujet qui a toujours préoccupé l'UNSA Police. Les conditions de port du gilet pare balles individuel dissimulé sont depuis très longtemps inadaptées au travail quotidien des policiers qui doivent le porter durant toute la vacation et parfois au-delà lors de certaines missions.

Si certains chefs de services autorisent le port du gilet pare-balles individuel de manière apparente, d'autres interdisent cette pratique ou ne la valident pas officiellement et cela crée des tensions inutiles peu propice à la l'amélioration des conditions de travail des policiers.

C'est pourquoi, l'UNSA Police souhaite que soit très rapidement officialisée la généralisation du port apparent pour le gilet pare- balles individuel. Cette pratique offre le même niveau de protection pour le fonctionnaire mais avec une souplesse et donc un confort de travail accru (exemple du port facultatif dans l'enceinte des bureaux de police).

L'argument de « l'agressivité » du port du gilet apparent parfois mis en avant est, pour l'UNSA Police un argument irrecevable et le port généralisé apparent, serait une garantie de protection pour l'ensemble des agents du Ministère de l'Intérieur travaillant quotidiennement sur la voie publique.

Monsieur le Directeur Général, je connais votre sensibilité au confort et à la sécurité des personnels sous votre responsabilité et de l'attention qui sera la votre dans le suivi de cette intervention.

Dans l'attente, veuillez agréer, Monsieur le Directeur Général, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Philippe CAPON

Secrétaire Général  
UNSA Police